

dit Jésus : « Il me faut être aux Affaires de mon Père<sup>2</sup>. » Et être comment ? En train d'y travailler, d'accomplir ces Affaires ; et connaître ainsi, chaque jour de plus en plus, tout le Programme de notre Père céleste correspondant à notre temps.

Je désire, pour chacun de vous, les amis et les frères qui m'écoutent ici présents, et les téléspectateurs aussi, que le Précepteur, le Saint-Esprit, dise de chacun de vous et aussi de moi :

« Ceux-ci sont des enfants très obéissants et très travailleurs à l'Œuvre de Dieu du Dernier Jour. Ils ne se disputent pas les uns avec les autres, mais ils s'aiment les uns les autres avec amour divin, et ils s'aident les uns les autres, et ils travaillent au maximum à l'Œuvre de Dieu ; conscients que l'Œuvre de Dieu, au Dernier Jour, doit être réalisée par Christ à travers Son Église, les membres de Son Corps Mystique de croyants. Et ils ont dit : "Me voici, Seigneur, envoie-moi ! Envoie-moi et utilise-moi dans Ton Œuvre, dans tout ce que Tu as à réaliser sur cette Terre." »

C'est le témoignage que je désire que le Saint-Esprit rende de chacun de vous et aussi de moi ; pour que, ainsi, notre Seigneur dise : « Ils ressemblent tellement à moi que je vais les adopter ! » Et qu'Il nous adopte tous, qu'Il transforme nos corps et ressuscite les morts en Christ.

Et que nous soyons tous ensemble ici sur la Terre, dans des corps éternels, dans ces jours finaux pour la partie finale de l'Œuvre de Jésus-Christ, où il y aura une pleine manifestation, une manifestation sans limites de la puissance divine ; et des choses inconcevables à la pensée humaine seront réalisées par Jésus-Christ à travers Son Église, les membres de Son Corps Mystique de croyants.

Ce sera un temps court, mais il n'y aura pas de limitations.

[...] Nous avons vu quelles sont les conditions requises ; et nous les avons tous.

Donc, l'adoption est très proche pour nous tous ; pour nous tous ici présents, et pour ceux qui sont sur leur télévision, et pour ceux qui écouteront aussi cette conférence ou la liront ; pour ceux qui la liront aussi. Je veux vous dire que la transformation de nos corps, du vôtre aussi, est très proche. Soyons préparés pour notre transformation, pour notre adoption.

Avant, nous nous demandions : « Qui seront les élus ? » Parce que Christ a dit : « Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus<sup>3</sup>. » Et nous nous demandions : « Serai-je l'un d'eux ? »

Et maintenant, nous ne nous posons pas cette question. Maintenant, avec certitude, nous disons ouvertement : « Nous sommes les premiers-nés de Dieu, les élus de Dieu ! Nous sommes les fils et filles de Dieu ; et nous serons adoptés, nous serons transformés, en ce Dernier Jour ! »

Les conditions requises pour l'adoption, nous les avons vues ; et nous avons vu que ces conditions requises, nous les avons. C'est-à-dire que ce n'est pas une imagination, mais une vérité révélée à chacun de nous là-bas au fond de notre âme : nous sommes fils et filles de Dieu, vivant en ce Dernier Jour, pour être bientôt transformés et enlevés.

2 Saint Luc 2:49 (version Darby)

3 Saint Matthieu 22:14

ÉTUDE BIBLIQUE – SAMEDI 30 AVRIL 2022  
**LES CONDITIONS REQUISES POUR L'ADOPTION**  
**D'UN ENFANT DE DIEU**  
*Dr. William Soto Santiago*  
*Dimanche 21 janvier 1996*  
*Cayey, Porto Rico*

**Écriture de base : Romains 8:9-17**

L'adoption d'un enfant de Dieu, c'est quand Dieu place cet enfant de nouveau sur tout ce qu'Adam et Ève ont perdu là-bas dans le Jardin d'Éden ; car Il le place avec un corps éternel et le place avec toute la puissance et l'autorité qu'Adam et Ève ont perdues au commencement.

Maintenant, les conditions requises pour l'adoption d'un enfant de Dieu, pour que la personne soit restaurée à la vie éternelle dans tous les sens du mot : avec tout ce qu'on a perdu dans la chute, étant restauré à cet enfant de Dieu ; nous trouvons que ces conditions requises sont tellement importantes que, si elles ne sont pas remplies, cette personne ne peut pas être adoptée.

[...] Maintenant, pour l'adoption d'un enfant de Dieu, cette personne doit être un attribut de Dieu dès avant la fondation du monde et doit avoir son nom écrit dans le Livre de Vie de l'Agneau.

Cette personne est une âme de Dieu, est un attribut de Dieu, qui, au temps fixé par Dieu, est manifestée sur cette planète Terre dans un corps humain pour entrer en contact avec le Programme Divin, le Programme de Rédemption que Dieu réalise sur la Terre ; ce Programme, basé sur la Première Venue de Christ et Son Œuvre de Rédemption sur la Croix du Calvaire comme l'Agneau de Dieu ; pour qu'ensuite, au Dernier Jour, soit adopté chaque fils et fille de Dieu, peu importe que soit partie cette personne, ce fils ou fille de Dieu :

Après qu'elle a écouté l'Évangile de Christ et qu'elle l'a cru, et qu'elle est entrée dans l'Évangile de Christ, et qu'elle est née de nouveau de l'Eau et de l'Esprit, elle a reçu la nouvelle naissance par le Saint-Esprit, cette personne est entrée dans le Corps Mystique de Christ. C'est-à-dire que ce sont des conditions requises pour l'adoption d'un fils ou d'une fille de Dieu. Il doit y entrer par ce Programme Divin établi dans la Parole de Dieu.

Tant qu'il n'a pas cru, même s'il est un enfant de Dieu, il n'est pas encore entré dans le Programme de Rédemption et il ne peut pas être adopté ; il n'a pas encore fait le premier pas pour entrer dans le Programme de Rédemption.

[...] Maintenant, l'adoption d'un enfant de Dieu a une infinité de conditions requises pour pouvoir être effectuée et pour que chaque fils et fille de Dieu puisse être adopté comme rois et sacrificateurs dans le glorieux Royaume de notre bien-aimé Seigneur Jésus-Christ ; car, durant ce glorieux Règne Millénaire, nous serons comme rois et sacrificateurs.

Maintenant, il est très important de connaître et de remplir les conditions requises pour l'adoption.

Maintenant, comme dit saint Paul : « Ce n'est pas de celui qui veut, ni de

celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde<sup>1</sup>. » Ces personnes qui seront adoptées — comme nous avons vu — sont écrites dans le Livre de Vie de l'Agneau dès avant la fondation du monde ; et elles sont envoyées vivre sur cette planète Terre pour entrer dans le Programme de notre bien-aimé Seigneur Jésus-Christ, le Programme de Rédemption, pour entrer dans le Corps Mystique de Jésus-Christ ; et être ainsi scellés par le Saint-Esprit, par le Sceau du Dieu vivant, pour ensuite, plus tard, être adoptés dans le Royaume de Dieu.

Saint Paul, dans Hébreux, chapitre 12, verset 22 à 23, nous dit :

« *Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste, des myriades qui forment le chœur des anges, de l'assemblée des premiers-nés inscrits dans les cieux...* »

Les premiers-nés inscrits ou écrits dans le Ciel, ou dans les Cieux, dans le Livre de Vie de l'Agneau, sont ceux qui, en venant sur cette planète Terre, feront partie du Corps Mystique de Christ, c'est-à-dire de l'Église du Seigneur Jésus-Christ ; parce qu'ils croiront au Seigneur Jésus-Christ comme leur Sauveur personnel et recevront aussi la nouvelle naissance par le baptême du Saint-Esprit ; et dans un seul Esprit, dans le baptême du Saint-Esprit, ils entreront dans le Corps Mystique de Christ.

Parce qu'il n'y a pas d'autre façon de faire partie, d'entrer dans le Corps Mystique de Christ, dans l'Église du Seigneur Jésus-Christ, mais par la nouvelle naissance ; c'est par le Saint-Esprit que nous entrons dans ce Corps Mystique de croyants. Et c'est ainsi que les fils et filles de Dieu sont scellés.

Saint Paul nous a dit dans Éphésiens, chapitre 1, verset 13 et suivants :

« *En lui (c'est-à-dire en Christ) vous aussi, après avoir entendu la parole de la vérité, l'Évangile de votre salut, en lui vous avez cru et vous avez été scellés du Saint-Esprit qui avait été promis,*

*lequel est un gage de notre héritage, pour la rédemption de ceux que Dieu s'est acquis, à la louange de sa gloire.* »

[...] C'est Dieu qui produit cette nouvelle naissance ; c'est là où la personne naît dans et d'une autre dimension : de la sixième dimension, de la dimension de la théophanie, où elle obtient un esprit de la sixième dimension. Pas un esprit du monde, mais un Esprit de Dieu : l'Esprit d'adoption, qui est ce Saint-Esprit que la personne reçoit ; pour qu'au Jour de la Rédemption (c'est-à-dire pour qu'au septième millénaire) la personne, si elle est morte, comme elle est scellée du Saint-Esprit de Dieu et elle se trouve dans le Paradis, retourne sur la Terre dans un corps éternel que Dieu lui donnera, que Christ lui donnera ; et ce sera un corps créé par Jésus-Christ, par Dieu, et ce sera un corps éternel.

Ce ne sera pas le même corps que papa et maman nous ont donné, mais celui que notre Père céleste nous donnera. Et si celui que nos parents terrestres nous ont donné a été glorieux, a été beau et a été quelque chose de merveilleux, combien plus celui que notre Père céleste nous donnera ! Celui que papa et maman nous ont donné, ce n'est pas éternel ; mais celui que notre Père céleste nous donnera, c'est éternel, pour vivre avec lui pour toute l'éternité.

[...] Maintenant, nous avons vu que, des dernières conditions requises pour

l'adoption de tout enfant de Dieu au Dernier Jour, nous trouvons que... De même que, pour l'adoption de Christ, Il a dû monter au sommet de la montagne de la Transfiguration et qu'Il a dû recevoir Moïse et Élie là dans leurs ministères, lui apportant la Parole, lui parlant la Parole, par rapport aux choses qui allaient arriver en ce temps-là... Et Son visage a aussi resplendi comme le soleil, ce qui représente la Seconde Venue de Christ.

L'Église du Seigneur Jésus-Christ, au Dernier Jour, pour être adoptée, devra voir et recevoir le ministère de Moïse et Élie, le ministère des Deux Oliviers au sommet de la Montagne de Sion, au sommet du Royaume de Dieu, de l'Église du Seigneur Jésus-Christ, qui est l'Âge de la Pierre Angulaire, où ces ministères sont promis pour être manifestés et pour être vus par l'Église du Seigneur Jésus-Christ.

Et l'Église du Seigneur Jésus-Christ verra aussi le Soleil de la Justice se lever, ce qui est la Venue de Christ comme Roi des rois et Seigneur des seigneurs dans Son Œuvre de Réclamation au Dernier Jour ; où Christ change d'Agneau de Dieu à Lion de la tribu de Juda, à Roi des rois et Seigneur des seigneurs, dans Son Œuvre de Réclamation.

[...] Maintenant, ce n'est pas qu'il n'y a plus d'enfants de Dieu. Dans une maison, nous pouvons avoir beaucoup de fils et de filles, mais seul un est le premier-né. Et il en est de même dans la Maison de Dieu : seuls les élus de Dieu, ceux qui sont un attribut divin dans la Pensée de Dieu dès avant la fondation du monde, lesquels ont leurs noms écrits dans le Livre de Vie de l'Agneau, sont les premiers-nés de Dieu, ceux qui seront adoptés au Dernier Jour ; lesquels ont reçu Christ comme leur Sauveur (et s'il reste quelqu'un, il le recevra), et sont nés de nouveau de l'Eau et de l'Esprit, et sont entrés dans le Corps Mystique de Christ, dans l'Église du Seigneur Jésus-Christ, dans un seul Esprit : dans le Saint-Esprit. Et s'il reste quelqu'un, il réussira aussi.

Et ainsi sera complet le groupe des premiers-nés, des élus de Dieu, écrits dans le Livre de Vie de l'Agneau.

Et ensuite, nous serons tous adoptés ; parce que c'est pour cela que nous sommes venus dans ce monde. Nous sommes venus de Dieu sur la Terre, manifestés dans la chair humaine, mortelle, temporaire et corruptible, mais nous serons bientôt manifestés dans un corps éternel ; et c'est la manifestation des fils et filles de Dieu dans l'adoption.

[...] Ces jours qui nous restent, examinons nos vies, voyant ce que Dieu nous dit dans Sa Parole et nous soumettant à Sa Parole en tout ; parce que nous serons bientôt tous adoptés.

Et personne ne veut, et moi je ne veux pas non plus, ni pour moi ni pour vous, que le Précepteur dise de quelqu'un de vous : « Celui-ci est un enfant rebelle, qui ne suit pas les enseignements, les instructions, de Jésus-Christ, du Père céleste ; et qui ne fait pas les œuvres qu'Il a signalées pour être réalisées au Dernier Jour. Et celui-ci est un enfant qui n'aime pas travailler à l'Œuvre de son Père, un fainéant ! »

Un fainéant ne pourra jamais être adopté. L'enfant fainéant fait honte à son père.

Il est nécessaire que tout fils et fille de Dieu soit travailleur à l'Œuvre de Dieu : qu'il s'occupe des choses de son Père céleste, des Affaires de son Père, comme a

1 Romains 9:16 (version Darby)